PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

1. Introduction

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 et présente les résultats financiers de la commune.

Le présent document a pour objet de présenter de manière synthétique les principales informations financières afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les enjeux.

2. Résultats de la section de fonctionnement

Libellé	Montant (€)
Recettes réelles de fonctionnement	10 522 030
Dépenses réelles de fonctionnement	9 575 867
Épargne brute	946 163

L'exercice 2025 se solde par une épargne brute de 946 163 €, résultant de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Le taux d'épargne brute s'établit à 8.99 %.

3. Résultats de la section d'investissement

Libellé	Montant (€)
Recettes d'investissement	6 021 626
Dépenses d'investissement	7 111 249
Résultat de l'exercice	-1 089 622

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 concernent notamment :

- Construction de la cuisine centrale ;
- Aménagement de la Bastide de Ballon ;
- Acquisition de matériel et équipements ;
- Travaux d'amélioration énergétique…

4. Situation de la dette

Au 31 décembre 2025 :

Indicateur	Montant
Encours de la dette	3 749 034 €
Capital remboursé en 2025	264 831 €
Intérêts versés en 2025	169 608 €

La capacité de désendettement est estimée à 3.96 années.

5. Résultat global de clôture

Libellé	Montant (€)
Résultat de fonctionnement reporté	63 809
Résultat d'investissement reporté	-1 089 622
Résultat global de clôture	-1 025 899

La situation financière de la commune demeure équilibrée malgré des investissements lourds en 2025 et permet de préserver ses capacités d'autofinancement tout en poursuivant les investissements nécessaires au service de la population.

6. Conclusion

Le Compte Financier Unique 2025 traduit une gestion rigoureuse des finances communales. Les résultats constatés permettent à la commune de maintenir un niveau légèrement satisfaisant d'épargne, de poursuivre ses projets d'investissement et de conserver une situation financière maîtrisée.